

discipline de parti au Congrès, il est tout aussi vulnérable à l'influence d'intérêts particuliers que ne l'est tout autre système de gouvernement - et parfois même encore plus.

Nous l'avons vu en avril à la Commission sénatoriale des Finances lorsqu'une coalition d'intérêts particuliers, dont certains n'étaient même aucunement touchés par les relations commerciales canado-américaines, a presque tué l'initiative historique visant à négocier un accord commercial global entre nos deux pays.

Nous l'avons vu en mai lorsque la Chambre des représentants a adopté un projet de loi globale sur le commerce international qui, s'il prend force de loi, nous ramènera aux années 30 et plongera le monde industriel dans une véritable guerre commerciale.

Et nous l'avons vu à nouveau le même mois lorsque l'Administration a imposé un droit sur nos bardeaux de cèdre, nous forçant à réagir de manière similaire.

Et nous l'avons vu encore une fois ce mois-ci lorsque l'industrie américaine du bois d'oeuvre, appuyée par les Congressmen des États producteurs de bois, a intenté une autre action en vue de l'institution de droits compensateurs sur 3,5 milliards \$ en exportations canadiennes de bois d'oeuvre résineux.

Soit dit en passant, elle l'a fait bien qu'une mesure similaire ait échoué il y a seulement trois ans. Elle l'a fait bien que d'autres groupes, y compris l'industrie du logement et la Chambre de commerce, lui aient dit que cela leur causerait du tort. Et elle l'a fait bien qu'une étude réalisée l'an dernier par la Wharton Econometrics ait détaillé ce qui arriverait si elle gagnait son point.

Selon la Wharton, un relèvement des prix du bois d'oeuvre attribuable à un tarif de 30 % entraînerait un petit accroissement de l'emploi dans quatre États - Alabama, Georgie, Mississippi et Oregon. Le principal bénéficiaire serait l'Oregon, qui gagnerait en tout 188 emplois. Tous les autres États y perdraient, en partie parce qu'un relèvement des prix du bois d'oeuvre entraînerait une diminution des mises en chantier. Dans l'ensemble des États-Unis, c'est 15 000 emplois qui seraient perdus. La Californie à elle seule perdrait 3 700 emplois.

Le bois d'oeuvre n'est évidemment pas le seul point de friction dans notre relation. Étant donné l'énorme volume des transactions entre nos pays, il est inévitable qu'il se